

Je ne néglige certes pas le fait que ces nouvelles technologies créent des emplois, qu'elles peuvent éventuellement améliorer la balance des paiements et favoriser le tourisme. Mais aucune de ces raisons ne peut vraiment motiver le ministre à qui l'on a confié la responsabilité de l'épanouissement culturel du pays.

Il faut appuyer
les artistes

Mon objectif, qui est également celui du Gouvernement, est d'appuyer les artistes. Car, pour paraphraser ce que Gratien Gélinas a dit un jour des auteurs dramatiques : " L'artiste parle pour le peuple. " L'aide aux artistes et à leur travail, voilà ce qui me préoccupe au plus haut point.

Il y a deux façons d'aider les artistes dans leur travail. L'une est plus directe : les droits d'auteur ou la législation sur le contenu canadien, ou d'autres moyens qui leur permettent d'accroître leur revenu ; et aussi par les organismes qui octroient des subventions, notamment le Conseil des arts du Canada. C'est pas ces moyens directs qu'on peut appuyer les artistes qui travaillent seuls : peintres, pianistes, chanteurs et sculpteurs.

L'autre façon, celle-là indirecte, est de faire appel aux organismes. Dans le monde artistique et culturel, ils se répartissent aujourd'hui en deux catégories : l'une à but lucratif et régie par la loi du marché tels le cinéma, les disques, les livres, les périodiques ; et l'autre, à but non lucratif, qui ne peut fonctionner sans subventions, même lorsque de bonnes recettes sont enregistrées aux guichets. J'entends évidemment par là le théâtre, la danse, l'opéra, les orchestres.

Pourtant, la démarcation entre l'art commercial et celui que l'on qualifie de " pur " n'est pas toujours très nette. Il n'y a qu'à voir à ce sujet les subventions dont ne peuvent se passer les industries qui se voulaient lucratives, comme l'édition, ou encore, l'exemple un peu poussé de la devise commerciale d'une des entreprises culturelles les plus anciennes et les plus puissantes du monde, la M.G.M., qui affiche " Ars gloria artis ", c'est-à-dire : " L'art pour l'amour de l'art. " L'inscription entoure la tête du lion et l'on a à peine le temps de la lire avant que le lion ne rugisse...

Certaines choses, par ailleurs, devraient rester absolument indépendantes. C'est ainsi que les activités des organismes, comportant une part de jugement, doivent rester neutres, en dehors de toute ingérence politique. Comme je l'ai dit dans une allocution, le 28 août 1980 : " La culture ne saura s'épanouir que dans une ambiance de liberté... C'est un principe soigneusement sauvegardé... (le gouvernement) doit se borner à simplement instaurer un climat qui soit favorable à la libre expression. Sans doute, ce principe peut parfois, pour nous politiciens, devenir gênant, mais en longue période, il est essentiel et irremplaçable. Somme toute, c'est un principe sage. " Et c'est justement parce que j'ai une conviction bien arrêtée sur cette question que j'ai écrit comme suit, le 18 février, à Lister Sinclair : " J'ai entamé des discussions avec mes collègues du Cabinet pour que notre politique visant les Sociétés de la Couronne ne modifie pas de façon sensible le statut actuel des instances culturelles en attendant les résultats de la révision de la politique culturelle. " ...

Sans doute la principale réalisation fut la réorganisation du Comité d'étude de la politique fédérale, qui est à l'heure actuelle en pleine activité. On avait en effet

Le Comité
d'étude